

Examen des dix (10) années de mise en œuvre des
décisions et engagements du SMSI-05.

Cas du BURKINA FASO

Table des matières

I.	CONTEXTE	3
II.	INTRODUCTION.....	4
III.	ETAT DES LIEUX DE L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL.....	5
	III.1. Sur le plan juridique	5
	III.2. Sur le plan institutionnel	6
IV.	ETAT DES LIEUX DU DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET SERVICES TELECOMMUNICATION/TIC ET POSTES	7
	IV.1. Développement des infrastructures de Télécommunications/TIC	7
	IV.2. Développement de l'offre de services de télécommunications	7
	IV.3. Développement des infrastructures et services postaux.....	9
V.	ETAT DES LIEUX DES INITIATIVES FAVORABLES A LA DIFFUSION DES TIC.....	10
VI.	IMPACT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DU SMSI	10
	VI.1. Analyse de la contribution du secteur des télécoms/TIC à l'économie.....	10
VII.	INSUFISANCES ET PERSPECTIVES.	12
	VII.1. Insuffisances dans la mise en œuvre des engagements du SMSI	12
	VII.2. Perspectives après 2015	12
VIII.	CONCLUSION	13

I. CONTEXTE

En 2003, lors de la première phase du SMSI à Genève, les leaders du monde entier ont publié une Déclaration de principes et un Plan d'actions, qui ont été complétés en 2005 par l'Engagement de Tunis (volet politique de la société de l'information) et par l'Agenda de Tunis (plan opérationnel) pour la société de l'information. A Tunis, ces leaders ont réaffirmé leur engagement et leur détermination à édifier une société de l'information à dimension humaine, solidaire et privilégiant le développement, conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies et tout en respectant pleinement et en soutenant la Déclaration universelle des droits de l'homme afin que chacun puisse, partout, utiliser et partager l'information et le savoir pour ainsi réaliser l'intégralité de son potentiel et pour atteindre les buts et les objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015.

La vision politique de développement du Burkina Faso à long terme contenue dans le document « BURKINA 2025 » est de construire « une nation solidaire, de progrès et de justice qui consolide son respect sur la scène internationale ».

En accord avec cette vision, le Burkina Faso s'est doté d'une Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD), adoptée en 2011, pour la période 2011 -2015. La SCADD se décline en quatre axes stratégiques qui doivent être pris en compte dans les politiques et programmes de développement.

Ceux-ci portent sur :

- i) le développement des piliers de la croissance accélérée ;
- ii) la consolidation du capital humain et la promotion de la protection sociale ;
- iii) le renforcement de la gouvernance ;
- iv) la prise en compte des priorités transversales (genre, environnement).

Les infrastructures de soutien constituent l'un des piliers de la croissance accélérée dont les technologies de l'information et de la communication constituent une des sous composantes.

Conscient du rôle transversal des Télécommunications et des TIC dans la croissance et le développement durable, le Burkina Faso s'est très tôt doté d'une stratégie nationale de promotion de la société de l'information appelée Cyber Stratégie nationale. Le Gouvernement du Burkina Faso s'est engagé à faire de cette stratégie le principal cadre

de référence de la stratégie nationale de promotion de la société de l'information et à ce titre, le cadre d'orientation pour la prise en compte des technologies de l'information et de la communication dans les politiques et stratégies sectorielles de développement.

II. INTRODUCTION

Les TIC influent de manière déterminante sur le développement social et économique de la société et constituent, dans un monde de plus en plus interconnecté, un outil essentiel du développement humain durable.

Pleinement conscient de ces enjeux, le Gouvernement burkinabè, à la suite des réformes engagées dès 1998 dans le secteur des télécommunications, a pris en compte les TIC dans son cadre stratégique de lutte contre la pauvreté comme un principe directeur et transversal.

En 2004, le Gouvernement du Burkina Faso s'est doté d'une politique nationale dénommée « stratégie d'opérationnalisation du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication » communément appelée « Cyber Stratégie nationale ».

Notre cyber stratégie nationale a dix (10) années de mise en œuvre tout comme les engagements du SMSI dont elle s'inspire. Au Burkina Faso, ces engagements ont été mis en œuvre à travers trois axes principaux :

- Création d'un environnement juridique et institutionnel favorable,
- Développement des infrastructures et services Télécom/TIC et Postes,
- Vulgarisation, sensibilisation et mise en œuvre des cybers stratégies nationales ,

Quel est l'état des lieux pour chacun des axes et surtout quel en est l'impact sur le développement économique et social du Burkina Faso et quelles perspectives pour après 2015 ?

III. ETAT DES LIEUX DE L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

III.1. Sur le plan juridique

Le Burkina Faso a entamé la libéralisation de son secteur des télécommunications/TIC dans la seconde moitié des années 1990.

Le premier processus réglementaire a concerné les réseaux et les services de télécommunications. A ce jour le cadre juridique de ce secteur est constitué par la loi N°061-2008/AN du 27 Novembre 2008, portant réglementation générale des réseaux et services de communications électroniques. Les textes réglementaires d'application portent principalement sur :

- les conditions et la procédure attachée aux licences infidèles, autorisation et déclaration pour l'exploitation des réseaux et services de communications électroniques ;
- la gestion des fréquences radioélectriques ;
- l'interconnexion des réseaux ;
- les frais, contributions et redevances institués au profit de l'autorité de régulation.

Le second processus réglementaire engagé, en 2008 avait pour objectif de mettre en place un cadre juridique propice à l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication.

Ce processus a abouti à l'adoption de :

- la loi N°045-2009/AN du 10 Novembre 2009, portant réglementation des services et des transactions électroniques ;
- la loi N°010-2010/AN du 30 Mars 2010, portant réglementation de la gestion des noms de domaines sous le domaine de premier niveau **.bf**.

Il convient de noter que dans ce domaine, le Burkina Faso dispose d'une loi sur la protection des données à caractère personnel. Il s'agit de la loi N°010-2004/AN du 20 Avril 2004.

Des avant-projets de loi relatives à la révision du Code pénale et du code de procédure pénale qui intègre la répression de la cybercriminalité sont en cours de finalisation par le gouvernement.

III.2. Sur le plan institutionnel

Plusieurs institutions ont été mises en place pour accompagner le développement du secteur des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication. Au nombre de ces institutions, on note :

- la création en 2006, du Ministère des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication (MPTIC) ;
- la création de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) ;
- la création du Secrétariat permanent du forum panafricain sur le partage des meilleures pratiques dans le domaine des TIC et l'institution annuelle d'une Semaine Nationale de l'Internet et des autres Technologies de l'Information et de la Communication (SNI) ;
- la création de l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication (ANPTIC) qui est une structure opérationnelle chargée de suivre la réalisation des grands projets structurants dans le domaine des TIC ;
- la création de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) ;
- la création du Centre de cyber sécurité (CIRT) ;
- la création des organes de pilotage de la cyber stratégie (le Conseil d'Orientation stratégique de Promotion de la Société de l'Information - COPSI, l'Observatoire de la Société de l'Information - OSI, les Comités sectoriels de pilotage) ;
- la création de la Société Burkinabé de Télédiffusion (SBT) dans le cadre de la transition vers la Télévision Numérique Terrestre (TNT) ;
- l'opérationnalisation de la Commission de l'informatique et des libertés (CIL).

IV. ETAT DES LIEUX DU DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET SERVICES TELECOMMUNICATION/TIC ET POSTES

IV.1. Développement des infrastructures de Télécommunications/TIC

- l'extension du backbone en fibre optique de l'opérateur historique par la construction des nouveaux liens et la réalisation des interconnexions transfrontalières en fibres optiques avec le Ghana, le Togo et le Niger,
- l'extension et le renforcement du Réseau informatique national de l'administration (RESINA) à travers :
 - *la réalisation d'une boucle en fibre optique, raccordant environ 70 sites principaux de l'Administration dans la capitale Ouagadougou ;*
 - *le déploiement d'un réseau d'accès sans fil (Wimax) à très haut débit, raccordant déjà plus de 250 sites au RESINA dans la ville de Ouagadougou ;*
 - *l'extension du RESINA à dix (10) autres villes par la technologie sans fil (Wimax) à haut débit ;*
 - *l'interconnexion au RESINA par des liaisons spécialisées (LS) des services déconcentrés du Ministère de l'Economie et des Finances (Douanes, Perceptions, et autres institutions);*
 - *le renforcement de l'accès Internet du RESINA à Ouagadougou, par l'augmentation de la bande passante de 10 à 40 Mbits/s puis à 80 Mbits/s ;*
- réalisation d'une étude de faisabilité d'un réseau dorsal national de télécommunications (ou Backbone) en fibre optique,

IV.2. Développement de l'offre de services de télécommunications

- l'offre de service de télécommunications/TIC,
 - *L'extension du réseau de téléphonie fixe : seul l'opérateur historique a établi et exploite un réseau de téléphonie fixe. Il a poursuivi au cours de la période sous revue la desserte des zones urbaines et rurales notamment grâce au déploiement de la Boucle Locale Radio et du CDMA. Malgré l'extension de la couverture géographique du réseau fixe, le parc d'abonnés baisse constamment depuis 2009. En effet, d'un taux de croissance du parc global fixe de 26,90% en 2008, il a été enregistré un taux de décroissance de -0,12% en 2012. Toutefois, le nombre d'abonné fixe reste relativement très faible surtout avec l'émergence de la téléphonie mobile. Il a été noté au 31 décembre 2012, un parc d'abonnés*

d'environ 141 358 contre 141 529, soit une décroissance de cent soixante-onze (171) raccordements comparativement au parc d'abonnés au 31 décembre 2011 (Rapport ARCEP 2012). Il se dégage donc une télé-densité fixe de 0,84 ligne pour 100 habitants pour une population estimée à 16 779 206 d'habitants au 31 décembre 2012. Malgré l'extension de la couverture géographique du réseau fixe, le parc d'abonnés baisse constamment depuis 2009. En effet, d'un taux de croissance du parc global fixe de 26,90% en 2008, il a été enregistré un taux de décroissance de -0,12% en 2012.

- L'extension de la couverture du territoire national par la téléphonie mobile. Les trois (03) opérateurs globaux de réseaux de communications électroniques ouverts au public du Burkina Faso exploitent chacun un réseau mobile. Les opérateurs ont procédé à l'extension et à la densification de leurs réseaux mobiles surtout avec l'introduction de la 3G+ par deux d'entre eux. Le taux de pénétration est passé de 16,8% en 2008 à plus de 64% aujourd'hui.
- la télédensité globale nationale est de 64,25 téléphones pour 100 habitants au 30/09/2013 soit 11 000 998 abonnés à la téléphonie mobile et 142 615 à la téléphonie fixe ;
- L'offre d'accès à Internet a été enrichie avec le lancement de la téléphonie mobile de troisième génération (3G) en 2012. Les trois (3) opérateurs mobiles et les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) offrent de la connectivité à l'Internet à leurs clients. Le parc d'abonnés Internet au 31 décembre 2011 était de 340 025.

Le tableau ci-après montre l'évolution des indicateurs internes de 2006 à 2013 :

Période Données	2006	2013	Taux de croissance
Parc téléphonie fixe	94 958	137 421	44,71 %
Parc téléphonie mobile	633 554	11 240 886	1674,25 %
Parc global	728 512	11 378 307	1461,85 %
Télé-densité globale annuelle	5,19 %	65,68 %	1165,51 %

- la mise en œuvre de services de communication et de collaboration du RESINA,

Sur le RESINA, plusieurs offres des services de communication et de collaboration ont été mises en œuvre dont :

- l'accès à Internet grâce à une connexion pour toute l'administration;
- l'hébergement et l'accès facile aux sites web de l'Administration ;
- la plateforme unique de messagerie pour l'Administration ;

- *la téléphonie sur IP qui permet à l'Administration de communiquer sans frais en interne, avec plusieurs milliers de postes IP déjà déployés, à Ouagadougou et dans dix (10) chefs-lieux de région.*

- la poursuite de la mise en ligne de l'Administration publique

La quasi-totalité des ministères et institutions ainsi que certaines grandes directions de l'Administration ont été dotés de sites web disposant quelques fois de services en ligne.

- la rationalisation des acquisitions de l'Administration dans le domaine des TIC

Afin de permettre à l'Administration de faire des économies d'échelle sur les dépenses liées aux acquisitions de produits et services dans le domaine des TIC, des accords de partenariat stratégiques ont été signés entre le Gouvernement et un équipementier pour la fourniture d'équipements actifs et un éditeur de logiciels pour la fourniture de logiciel au réseau de l'administration.

- l'élaboration et l'adoption de cinq (05) cyber stratégies sectorielles

Les cinq (05) cyber stratégies sectorielles élaborées (e-gouvernement, e-éducation, e-santé et protection sociale des pauvres, e-commerce et e-services pour le développement du monde rural) visent une intégration progressive des TIC dans tous les processus socio-économiques. Trois d'entre elles (e-gouvernement, e-éducation, e-commerce) ont été adoptés en conseil des ministres et deux autres sont en cours d'adoption.

- les initiatives de mise en œuvre de projets pilotes e-gouvernement

En novembre 2010, en collaboration avec l'Union Internationale des Télécommunications, le Burkina Faso a initié le projet e-Conseil des Ministres afin de créer un réseau virtuel entre les membres du Gouvernement, et permettre l'organisation du travail gouvernemental en ligne. Une plateforme e-Conseil des Ministres a été mise en place et son exploitation a été lancée.

IV.3. Développement des infrastructures et services postaux

La mise en œuvre des décisions et engagements du SMSI dans le secteur postal au Burkina Faso se traduit par l'utilisation des Télécommunications/TIC dans toutes les activités du secteur. Ainsi l'opérateur historique a voulu transformer la menace que représenterait l'avènement du courrier électronique pour le courrier physique en opportunité.

Ainsi plus de 2/3 des bureaux de postes ont été informatisés et offrent aux clients des services en ligne (opérations sur les comptes épargnes et les comptes des chèques postaux, le transfert électronique d'argents, ...). Au moins onze (11) cybercafés ont vu le jour offrant des espaces publics de connexion à internet haut débit.

V. ETAT DES LIEUX DES INITIATIVES FAVORABLES A LA DIFFUSION DES TIC

Dans les dix (10) dernières années, il a été entrepris plusieurs actions pour la vulgarisation, la sensibilisation et l'appropriation des services de télécoms/TIC et des postes.

- l'organisation annuelle depuis 2005 de la Semaine nationale de l'Internet et des autres TIC (SNI). Plus de soixante-cinq mille (65 000) jeunes ont été initiés à l'outil informatique lors des neuf (09) éditions déjà réalisées ;
- l'organisation en 2007, 2008, 2010 et 2013, du Forum panafricain de partage des meilleures pratiques dans le domaine des TIC (ICT Best Practices Forum). C'est le lieu de signaler que le forum a été institutionnalisé pour se tenir de façon biennale au Burkina Faso ;
- la mise en place avec l'appui de l'UIT d'un cyber café et d'un centre de formation en TIC, spécialisés, au profit des personnes malvoyantes ou non voyantes, au siège de l'Association Burkinabè pour la Promotion des Aveugles et Malvoyants (ABPAM) ;
- l'adoption, au titre de la loi de finances 2008, d'une mesure autorisant pour une période d'une année, l'importation des ordinateurs en franchise de droit de taxe et douane au profit des établissements secondaires supérieurs techniques.
- l'adoption, au titre de la loi de finances 2010, d'une mesure autorisant l'importation des téléphones portables en franchise de droit de taxe et douane.

VI. IMPACT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DU SMSI

VI.1. Analyse de la contribution du secteur des télécoms/TIC à l'économie

❖ *En termes de création d'emplois et de distribution de salaire*

Tableau 4: Evolution du nombre d'emplois créés de 2006-2009 (Source : ARCEP)

Année	2006	2007	2008	2009
Emploi directs téléphonie fixe	1280	1280	1335	1210
Emploi directs téléphonie mobile	493	525	572	512
TOTAL	1773	1811	1907	1724

Le tableau ci-dessus donne les statistiques du nombre d'emplois directs et permanents créés par les opérateurs de téléphonie. On note une croissance régulière dans le segment de la téléphonie mobile. Les emplois indirects générés par le secteur sont tout aussi importants bien que les chiffres y relatifs ne sont pas maîtrisés.

Tableau 4 : Evolution de la masse salariale (Source : ARCEP)

Année	2006	2007	2008	2009
Masse salariale téléphonie fixe	8 694 972 397	10 228 802 706	11 522 948 512	13 040 978 704
Masse salariale téléphonie mobile	3 022 440 847	4 235 620 675	5 115 465 456	5 675 761 940
TOTAL	11 717 413 244	14 524 423 381	16 638 413 968	18 716 740 644

On note que la masse salariale connaît une croissance régulière ce qui traduit un impact positif sur la croissance économique.

❖ *En termes de contribution fiscales et autres*

Tableau 5: Contributions fiscales et autres (Source : ARCEP)

Année	2006	2007	2008	2009
Contributions fiscales	31 512 326 283	22 664 354 602	30 656 331 696	46 384 566 675
Recettes de privatisation	144 310 540 000	-	-	-
TOTAL	175 822 866 283	22 664 354 602	30 565 331 696	46 384 566 675

Source : ARCEP

Il ressort de ces données que la contribution fiscales du secteur à l'économie nationale est significative et affichent une tendance à la hausse. Le secteur offre des ressources sûres pour le budget national compte tenu de la garantie de leur collecte (facturation et recouvrement par les opérateurs).

La contribution des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication au PIB du Burkina en 2012 est estimée à 4,5%.

VII. INSUFISANCES ET PERSPECTIVES.

VII.1. Insuffisances dans la mise en œuvre des engagements du SMSI

Malgré les nombreux acquis engrangés aux cours de ces dix (10) dernières années, plusieurs insuffisances sont à signaler :

- la persistance de la fracture numérique entre les régions du pays (villes et villages);
- l'inadéquation des infrastructures existantes au regard des nouveaux usages des TIC ;
- le faible niveau d'appropriation effective des Télécommunications/TIC au niveau de l'Administration et du privé ;
- l'absence d'une stratégie visant la promotion d'une expertise nationale reconnue dans le domaine des Télécommunications/TIC ;
- l'absence d'un programme national de Recherche et Développement R&D en Télécommunications/TIC ;
- le faible niveau de ressources financières mises à la disposition du Ministère en charge du secteur des Télécommunications et des technologies de l'information et de la communication;
- le faible taux d'électrification au niveau national ;
- le faible taux d'alphabétisation ;
- le faible niveau de qualité de service offert aux usagers ;
- l'insuffisance d'éléments de statistique sur le secteur des Télécommunications et des TIC.

VII.2. Perspectives après 2015

Les enjeux et défis à relever pour les prochaines phases du SMSI s'articuleront autour des objectifs prioritaires suivants :

- Créer un cadre juridique et institutionnel favorables au développement de la société numérique ;
- Développer les infrastructures de communication électronique ;

- Développer l'offre de services de communications électroniques sur toute l'étendue du territoire national ;
- Promouvoir l'intégration des Télécommunications/TIC dans tous les processus socio-économiques ;
- Engager l'ensemble de la société dans un processus d'appropriation des Télécommunications /TIC.

Ces objectifs prioritaires seront pris en compte dans les politiques et stratégies suivantes, en cours d'élaboration :

- i) la politique nationale de développement de l'économie numérique au Burkina Faso ;
- ii) la politique sectorielle assortie d'un plan d'actions pour sa mise en œuvre ;
- iii) la stratégie de développement de l'accès universel large bande.

VIII. CONCLUSION

Après environ une décennie de mise en œuvre des engagements du SMSI, des acquis importants ont été enregistrés sur le plan juridique et institutionnel, au niveau des infrastructures et des services ainsi que des usages. Cela a contribué de façon significative à un développement économique et social du Burkina Faso . Nous notons cependant des insuffisances notamment dans le financement des infrastructures de Télécommunications /TIC, la réduction de la fracture numérique et de l'écart de normalisation et du renforcement des capacités humaines et institutionnelles, la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC, la qualité de service et l'appropriation des Télécommunications/TIC.

Ces insuffisances pourraient être remédiées avec la maturité prochaine des grands projets d'infrastructures (Backbone, Point d'atterrissage Virtuel de Ouagadougou, Point d'Exchange Internet, Government-Cloud, Programme d'Appui au Renforcement des Infrastructures de Communication,...).